

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2010

Présents : Mmes et Mrs S. BONNASIOLLE, R. COUDURE, A. POUBLAN, F. BARRACHINA, E. PEDARRIEU, F. GOMMY, V. BERGES, M. BLAZQUEZ, M. BOREL, N. DRAESCHER, D. DURU, C. HIALE-GUILHAMOU, J. LAFFORE, M.F. LAVALLEE, D. RISPAL

Absents excusés : Mme S. PIZEL (procuration à F. GOMMY), et Mr. P. MIGUET (procuration à A.-M. FOURCADE)

V. BERGES a été élu secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2010.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG A MONTARDON AUTOUR DU CENTRE COMMERCIAL ET DU GROUPE SCOLAIRE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la décision de procéder à l'aménagement du Centre Bourg autour du Centre Commercial et du Groupe Scolaire. Ce dossier a fait l'objet d'études et d'un plan d'aménagement. Une première phase est envisagée comme suit :

- Création de la rue Lanot
- Création d'une allée piétonne et aménagement des espaces publics
- Création de divers parkings de stationnement

Le Maître d'œuvre de cette opération est le Cabinet ATELIER ARCHITECTURE ET PAYSAGE à PAU. La Maîtrise d'ouvrage déléguée est confiée à la SEMILUB dans le cadre d'une convention de mandat.

Le plan de financement est établi comme suit :

1/ Subvention Conseil Général des P.A. (30% de 380 000 €)	114 000.00 €
2/ Commune de MONTARDON	583 706.62 € H.T. + 136 750.50 € (TVA)

	697 706.62 € H.T.

Il est sollicité auprès du CONSEIL GENERAL l'octroi d'une subvention pour l'aboutissement de ce projet. Oui l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le plan de financement de cette opération pour un montant de 697 706.62 € H.T. et sollicite auprès du CONSEIL GENERAL la subvention demandée, conformément au plan de financement présenté.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE SECURISATION DE LA SORTIE ET DES ABORDS DE L'ECOLE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du Centre Bourg, diverses opérations ont été envisagées pour la sécurisation de la sortie et des abords de l'école et de la salle des sports sur la commune :

- Aire d'arrêt devant l'école (70% de 12 000 €)
- Cheminement piétonnier entre aire d'arrêt et école (70% de 12 000 €)
- Cheminement piétonnier entre arrêt et salle des sports (70% de 12 000 €)
- Cheminement piétonnier école et salle des sports (70% de 12 000 €)
- Aire de stationnement devant l'école et la salle des sports (70% de 24 000 €).

Le coût global de cet aménagement est d'un montant de **697 706.62 € H.T.** L'aide du Conseil Général s'élèverait à **50 400 €.** Oûi l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet ci-dessus présenté, sollicite une aide auprès du Conseil Général au titre de la sécurisation de la sortie et des abords de l'école et de la salle des sports et charge Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux et à l'obtention des financements extérieurs sollicités.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **CONTRAT D'ABONNEMENT AVEC LA SOCIETE ODYSÉE POUR LES LOGICIELS ELYTIS, LITTERA ET ATHENA**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de passer un contrat d'abonnement pour le suivi des logiciels ELYTIS (élections), LITTERA (état-civil) et ATHENA (recensement militaire), utilisés par le secrétariat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de passer un contrat d'abonnement pour le suivi des logiciels ELYTIS, LITTERA et ATHENA, sur la base de 566,91 € HT par an pour une durée de trois ans et charge Madame le Maire de la signature dudit contrat.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION « DI@LEGE »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le service proposé par Electricité de France, « Di@lège », qui consiste à mettre à disposition un espace de gestion sécurisé sur Internet permettant d'accéder aux données de facturation et à des outils d'analyse optimisant ainsi la gestion des dépenses et consommations d'électricité de la Commune. Le prix de ce service pour une utilisation d'un an est de 228 € HT. Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du contrat et après délibération approuve ledit contrat et charge Madame le Maire de sa signature.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR MANDATER EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, considérant les dépenses de fonctionnement et d'investissement à mandater avant le vote du Budget Primitif 2011, dans l'attente de ce vote, vu la loi du 02-03/1982, vu la loi du 05-01/1988, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés l'année passée et à mandater des dépenses de fonctionnement, dans la limite des crédits votés l'année passée.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA COMMUNE DE MONTARDON**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'aménagement de la pièce attenante à la Bibliothèque de Montardon. Ce dossier a fait l'objet d'études et d'un plan d'aménagement. Il est sollicité auprès du Conseil Général et de la Bibliothèque Départementale l'octroi de subventions, pour l'aboutissement de ce projet. Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de cette opération pour un montant de **2 151,45 € T.T.C., soit 1 798,88 € H.T.** et sollicite auprès du Conseil Général et de la Bibliothèque Départementale les subventions demandées.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0